



Numéro de notification : 2024/0682/ES (Spain)

Projet de règlement régissant l'utilisation de la marque de certification pour une production agricole durable, qui comprend les normes techniques à promouvoir dans le cadre d'une production agricole durable

Date de réception : 13/12/2024

Fin de la période de statu quo : 17/03/2025

Message

Message 001

Communication de la Commission - TRIS/(2024) 3339

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0682/ES

Notification d'un projet de texte d'un État membre

Notification - Notification - Notifzierung - Нотификация - Oznámení - Notifikation - Γνωστοποίηση - Notificación - Teavitamine - Ilmoitus - Obavijest - Bejelentés - Notifica - Pranešimas - Paziņojums - Notifikasi - Kennisgeving - Zawiadomienie - Notificação - Notificare - Oznámenie - Obvestilo - Anmälan - Fógra a thabhairt

Does not open the delays - N'ouvre pas de délai - Kein Fristbeginn - Не се предвижда период на прекъсване - Nezahajuje prodlení - Fristerne indledes ikke - Καμία έναρξη προθεσμίας - No abre el plazo - Viivituste perioodi ei avata - Määräika ei ala tästä - Ne otvara razdoblje kašnjenja - Nem nyitja meg a késések - Non fa decorrere la mora - Atidéjimai nepradedami - Atlikšanas laikposms nesākas - Ma jiftaħx il-perijodi ta' dewmien - Geen termijnbegin - Nie otwiera opóźnień - Não inicia o prazo - Nu deschide perioadele de stagnare - Nezačína oneskorenia - Ne uvaja zamud - Inleder ingen frist - Ní osclaíonn sé na moilleana

MSG: 20243339.FR

1. MSG 001 IND 2024 0682 ES FR 13-12-2024 ES NOTIF

2. Spain

3A. Subdirección General de Asuntos Industriales, Energéticos, de Transportes, Comunicaciones y Medio Ambiente. Dirección General de Coordinación de Políticas Comunes y de Asuntos Generales de la Unión Europea. Secretaría de Estado para la Unión Europea. Ministerio de Asuntos Exteriores, Unión Europea y Cooperación. Plaza del Marqués de Salamanca, 8, 3^ª planta, 28006. Madrid Dirección correo electrónico: d83-189@maec.es

3B. Subdirección General de Agricultura
Subdirección General de Ganadería
Dirección General de Agricultura y Ganadería



Secretaría de Alimentación
Departamento de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación
Generalitat de Catalunya
Gran Via de les Corts Catalanes, 612-614 - 08007 - Barcelona
933046700 - darpdg03@gencat.cat

4. 2024/0682/ES - C00A - Agriculture, pêche et denrées alimentaires
5. Projet de règlement régissant l'utilisation de la marque de certification pour une production agricole durable, qui comprend les normes techniques à promouvoir dans le cadre d'une production agricole durable
6. Activités agricoles et cultures visées au point 4 du projet de règlement régissant l'utilisation. Activités d'élevage et espèces animales visées au point 4 du projet de règlement régissant l'utilisation.
- 7.
8. Le projet de règlement régissant l'utilisation de la marque de garantie pour une production agricole durable (SAP), qui comprend les normes techniques à utiliser dans le cadre d'une production agricole durable, est notifié.

La production agricole durable est un modèle de production qui permet d'évaluer et de classer les exploitations agricoles (exploitations agricoles et fermes) en fonction de leur niveau de durabilité sous trois aspects (environnemental, social et économique), de manière objective et quantitative. Ce modèle de production est entièrement volontaire et vise à contribuer à la transition vers des modèles alimentaires plus durables et à mettre en œuvre toutes les politiques européennes en matière de durabilité, telles que la stratégie «De la ferme à la table», la stratégie en faveur de la biodiversité, la stratégie pour une bioéconomie circulaire, l'initiative européenne relative à l'empreinte environnementale des produits (PEF), etc.

Ce modèle prévoit la possibilité d'utiliser une marque de garantie pour identifier les produits issus des exploitations agricoles conformes aux normes techniques de production agricole durable. La marque de garantie est obtenue une fois que le processus de certification public/privé et volontaire a été achevé. De cette manière, les consommateurs peuvent être atteints et reconnaître la valeur ajoutée de ces produits.

La production agricole durable souligne la valeur du travail bien fait des exploitations agricoles qui s'efforcent de relever de nouveaux défis en matière de durabilité, en rendant la production alimentaire et la conservation des ressources compatibles, en préservant l'environnement, sans oublier la réalisation des objectifs sociaux et économiques.

Mots clés: Production agricole durable, durabilité, modèle de production, production alimentaire, conservation des ressources, objectifs sociaux, objectifs économiques, différenciation des produits, certification

Certains aspects du projet notifié ont été supprimés aux fins de la protection des droits de propriété industrielle. Le projet de texte complet (sans suppressions) a été intégré dans la section Documents justificatifs - «Autres textes».

9. Les raisons justifiant l'élaboration du projet de SAP et, par conséquent, l'élaboration du règlement régissant l'utilisation et les normes techniques sont les suivantes:

- Assurer la transition vers un modèle qui favorise les trois aspects de la durabilité : environnemental, économique et social;



- Différencier les produits durables pour le consommateur, grâce à un système de certification publique/privée et volontaire;
- Définir la durabilité (environnementale, économique et sociale) sur la base de l'intérêt public;
- Quantification de la durabilité des exploitations agricoles, sur la base d'un outil de calcul fondé sur la numérisation.
- Mettre les résultats en matière de durabilité à la disposition des exploitations agricoles en vue de leur auto-amélioration (rapports sur la durabilité).

10. Références aux textes de base: Il n'existe aucun texte de base

11. Non

12.

13. Non

14. Non

15. Oui

16.

Aspect OTC: Non

Aspects SPS: Non

Commission européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535

email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu